



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier

Commune d'Entre-Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT PROCES VERBAL Séance du 4 février 2020

Date de la convocation : 29/01/2020 - Affichage du compte rendu : 07/02/2020

Présents : *BERGEON Jean-Luc, CAVALIER Nancy, CONGE Olivier, COULET Brigitte, COULET Gabriel, DESSEAUX Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FLOURY Chrystelle, FRUS Sandra, HEQUET Patrice, JUDE Erick, LE BONNIEC Marie, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RAZON Christine, RUY Simon, SAUVAIRE Jacques, WARNERY Catherine*, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : *GASIGLIA Eric, MILLET Vincent, VALBRUN Pierre, VEZIES Christine.*

Absent(s) excusé(s) : *BEDES Jean-Christophe, FORGE Chrystèle, LETERTRE Marie-France, NOGARET Julien, RUIZ Céline.*

Mme Marie Le BONNIEC, est désignée secrétaire de séance.

M. le maire indique que les informations relatives aux délégations du maire sont listées sur la note reçue par les conseillers municipaux :

Informations relatives aux délégations du maire

Décisions prises par délégation du conseil municipal

2019_15 Demande de subvention DETR2020 Aire de loisirs des Platanes

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Il est précisé que les réserves soulevées lors du dernier conseil concernant le PV de la séance antérieure sont levées, le PV est donc également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de modifier l'ordre des points à aborder, du fait de la présence de l'association Terre de Liens.

Mme Pommeret, directrice, M. le Président et vice Président pour l'Occitanie.

Amortissements des immobilisations – Tous budgets.

Point reporté.

2020_01 Vie locale - Plan alimentaire territorial

Rapporteur : M. le Maire

La Banque des Territoires nous propose un accompagnement à la mise en place d'une stratégie

alimentaire pour la commune d'Entre Vignes.

La démarche portée par la Commune vise notamment à favoriser l'accueil et l'installation d'agriculteurs s'inscrivant dans la logique des circuits courts, ce qui participerait en outre à la valorisation des terres de la Commune. Elle vise également à engager plus largement une réflexion sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité. Il est ainsi nécessaire de repérer les bonnes articulations à construire avec les autres niveaux d'intervention, notamment l'échelon intercommunal.

Christine Razon est allée en fin d'année dernière rencontrer Territoire Conseils à Paris, et a représenté la commune. Celle-ci précise que notre territoire est en retard, d'autres ayant pris ce sujet porteur et fédérateur à bras le corps. L'alimentation saine est la cause thématique principale de notre région depuis 2018, avec des moyens et dispositifs sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

L'appui de Territoires Conseils prend la forme d'un accompagnement méthodologique visant à aider la collectivité à impulser et structurer sa démarche. Il s'organise autour de trois temps d'animation menés en appui de la collectivité et en association avec les parties prenantes du projet. Il s'appuiera également sur le décryptage et les enseignements de retours d'expériences engagées sur le sujet par des collectivités pionnières au niveau national.

Au vu de ces explications, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention correspondante.

2020_02 Vie Locale – Accompagnement SupAgro

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du projet Jardin des métropoles, il est possible de faire appel à des étudiants pour nous accompagner.

SupAgro est ainsi en capacité de faire réaliser une étude, une enquête, un diagnostic... en agriculture, agro-écologie, agroalimentaire, viticulture-œnologie... en collaborant avec un groupe d'étudiants ingénieurs motivé et dynamique. Chaque groupe (4-5 étudiants) est encadré par un enseignant-chercheur de l'école, en lien avec la thématique de notre projet, ce qui nous permet de bénéficier d'une expertise scientifique supplémentaire.

En tant que commanditaire, nous encadrons également les étudiants afin qu'ils aient tous les éléments pour répondre à notre problématique. Nous participons ainsi à la formation des ingénieurs de demain et à la réussite de leur premier projet professionnel. Les étudiants commencent à travailler sur les projets en mars alors qu'ils sont en 1ère année d'école d'ingénieur (bac+3) et les terminent en décembre au cours de leur 2e année (bac+4). Les groupes d'étudiants ingénieurs disposent de périodes libérées dans l'emploi du temps pour répondre à notre commande. Ils présentent ensuite leurs résultats lors d'une soutenance évaluée par un jury.

Un budget compris entre 500 et 1000 euros en moyenne est demandé au commanditaire pour

couvrir les frais liés au projet (frais administratifs, déplacements, achat de matériel...). Pendant toute la durée de l'étude les étudiants restent basés à Montpellier SupAgro et effectuent des déplacements dans le cadre de leur projet.

Il sera demandé aux étudiants de faire un zoom sur Viavino pour voir s'il serait possible de disposer des ressources et débouchés nécessaires pour développer l'alimentation saine en direction de la population, d'organiser les repas pour les écoles et l'ALSH. Cela permet aussi de réfléchir au projet pédagogique sur l'éducation alimentaire. Peut être pourrait-on aussi réfléchir aux questions de portage à domicile pour les personnes âgées et autre. Il s'agit d'affiner le diagnostic pour voir si les choses sont réalisables, de la mise en culture au restaurant flexitarien. C'est un sujet structurant qui répond à un besoin d'actualité.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire et monsieur le maire délégué à signer tout document permettant de mener à bien ce partenariat
- **DIT** que le budget correspondant sera inscrit au BP2020.

2020_03 Vie locale - Terre de Liens

Rapporteur : M. le Maire

L'association terre de Lien est venue présenter son action lors du dernier atelier citoyen. Le type de partenariat proposé correspondant aux besoins de la commune dans le cadre du développement d'une activité agricole de proximité et de qualité, il est proposé au conseil municipal d'entendre l'exposé du représentant de Terre de Lien.

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Pommeret, directrice de Terre de Lien Hérault pour explications relatives à l'association.

Terre de Lien peut être soit du conseil, soit de l'appui avec des actions plus techniques sur du plus long termes. Trois piliers : stopper la destruction des espaces agricoles et forestiers, veiller aux bons usages des sols (vérifier les zones à enjeu pour la sécurité alimentaire) et l'accès au foncier agricole.

Il s'agit d'un mouvement citoyen engagés pour faire pousser des fermes. Des dispositifs de financement solidaire ont été inventés : épargne solidaire pour acheter des terres et installer des paysans locataires ou par le biais des dons, ce sont des terres achetées, sanctuarisées, qui ne sont jamais revendues mais seront disponibles pour les générations futures. L'agriculture soutenue est une agriculture paysanne. La production agricole et la terre concernent tout le monde. L'idée est donc de la sortir du marché spéculatif, pour montrer que des dispositifs sont possibles. Pour cela une société avec un statut particulier a été créée, elle fait appel à des actionnaires qui placent leur argent : « la foncière », qui dispose de 13 000 actionnaires qui ont apporté environ 3 000€ chacun, l'autre moitié, ce sont des fonds d'épargne et la caisse des dépôts. Les gens peuvent récupérer leur argent si nécessaire. Terre de Lien dispose de 30 fermes en Occitanie aujourd'hui, avec ou sans bâti. Il faut que ce soit transmissible et que celui qui arrête puisse être remplacé, il est donc souvent plus adapté d'avoir la terre avec la maison. En principe, l'achat se fait lorsque des agriculteurs sont en capacité de s'installer. Ces agriculteurs en fin de carrière partent : l'outil de production est récupéré pour installer une

autre personne.

M. le maire délégué souligne que cette question a été soulevée en atelier citoyen. La question de la cession aux agriculteurs pose le problème des successions, et donc a entraîné l'agriculture dans les situations que l'on connaît. Cela permet aussi d'empêcher le verrou du prix du foncier qui est un frein à l'installation des agriculteurs.

En contre partie de la terre, ils payent un fermage.

Il s'agit d'épargne solidaire, les actionnaires bénéficient donc de remise fiscale sur l'impôt : pour 100€, la défiscalisation est de 18€. L'épargne doit être conservée 7 ans. 18%/7 ans reste supérieur au livret A. Beaucoup d'épargnants épargnent par conviction même sans être imposables.

Les fermiers sont soumis au Code Rural, avec une obligation supplémentaire : des clauses environnementales dans les baux ruraux. La question est de savoir comment sécuriser la carrière du paysan. Le mouvement citoyen interdit la revente du patrimoine, la fondation ne peut pas vendre. Les legs sont faits sous condition. Si Terre de Lien ne respecte pas ces conditions, on lui retire la terre. Pour la foncière, c'est un mouvement citoyen, c'est entre les mains de ces 13 000 personnes que repose le fait de ne pas revendre.

M. le Maire souhaite savoir comment inscrire cette sanctuarisation dans les documents d'urbanisme. Le volet agricole est trop faible, c'est pourquoi le SCOT a d'ailleurs été retoqué. Terre de Lien est un partenaire potentiel pour intégrer les fermes agricoles dans les documents d'urbanisme.

Derrière le diagnostic, comment passer à l'action ?

L'association fait le travail de terrain : elle accueille des porteurs de projet qui cherchent de la terre, les accompagne, elle accueille aussi les offreurs de fonciers, et aujourd'hui il y en a plus que de porteurs de projets. Il faut pour ces familles un territoire accueillant. Ce territoire se prépare et doit être prêt à cet accueil. Des accompagnements sont réalisés pour trouver les paysans qui s'installeront sur les terres.

La visibilité de terre de lien grandit, ce qui permet de rentrer en lien avec différentes instances. L'association travaille aussi avec les collectivités sur le conseil et l'accompagnement. Il faut partir d'un diagnostic, plutôt des diagnostics participatifs, car il faut se servir des connaissances de la population sur le territoire, pour définir les zones à enjeu.

Depuis 10 ans, Terre de Lien a pu réaliser un recueil d'expérience des collectivités territoriales, pour montrer par l'exemple ce qui peut être fait.

Il y a peu de terrains communaux, l'intercommunalité non plus. Il faut regarder les terres de compensation acquises suite à l'implantation d'ouvrages (délaissés), les fonciers inondables,... Un travail a été réalisé avec BRL qui a repéré le foncier irrigable : 2 bornes sur 3 sont fermées, or l'irrigation de nouvelles terres actuellement est compliqué, notre territoire est sous utilisé et pourtant suréquipé. Ce sont donc des sujets à croiser.

Le SCOT va être relancé après les élections. Les communes sont sur des PLU basés sur le précédent Scot, mais celui-ci reste caduque par rapport aux enjeux de 2020. Le futur PLU commun sera impacté par le nouveau SCOT. Sa vocation devra être quasiment intercommunale, avec une vraie vision d'aménagement globale du territoire. La commune nouvelle entend démarrer en donnant l'exemple car un ne peut pas démarrer par l'intercommunalité. Il y a aussi à prendre en compte les intercommunalités autour. La réflexion du PETR est le devenir de tout cet espace entre Nîmes et Montpellier (Vignoble découverte...).

L'idée est de faire un diagnostic, puis actions opérationnelles.

Sur la question de la reprise des savoir-faire, il faut souligner que les repreneurs ne veulent pas forcément faire de la même façon que les prédécesseurs. La transmission est aussi à faire par des organismes spécialisés.

Aujourd'hui le paysage de l'agriculture a changé : 70% hors cadres familiaux. Le projet n'est donc pas un projet de vie pendant 30 ou 40 ans, certains ne sont paysans que quelques années. Des transmissions sont donc déjà gérées par Terre de Lien. Terre de Lien ne travaille pas seule mais avec tout un réseau de partenaires du réseau IMPACT, qui regroupe des associations qui ont du savoir faire (sur les difficultés économiques, la transmission des savoir-faire...).

La SAFER a le droit de préemption et achète pour revendre. Elles sont créées pour installer.

Chrystelle FLOURY quitte la séance à 20h.

L'association permet de lever le verrou du foncier : le paysan n'a pas à payer la terre pour s'installer. Cela permet de maintenir les terres agricoles. Devant le rouleau compresseur de la métropolisation, l'action ne peut être efficace que dans une volonté globale, en jouant sur les différents outils et avec les collectivités.

Concernant le territoire d'Entre-Vignes, irrigué et entre deux métropoles, il n'y aura pas de difficultés à trouver des volontaires pour s'installer. Il faudra aussi travailler sur les serres, le réseau de commercialisation etc. Les gens appellent terre de lien, expliquent leur projet, sont reçus et interrogés selon un certain nombre de critères, analysés pour vérifier leur capacité à porter le projet et leur adéquation avec le projet agricole de Terre de Liens. Sur les 20% retenus, il y a une instruction, puis encore un écrémage. Il y a de la demande, mais une sélection rigoureuse pour savoir si de la terre est achetée pour installer la personne.

Il arrive que Terre de Liens procède à des recapitalisations (rachat de terres appartenant à des agriculteurs en difficulté) mais cela ne fonctionne pas vraiment car il faut un accompagnement plus global.

Parfois certaines personnes sont soutenues bien que pas forcément en concordance avec les grilles mais dont le projet semble porteur. La disponibilité des bénévoles permet cela.

Terre de Lien peut aussi participer à la question des marchés à développer.

Terre de Lien se propose d'assurer le lien entre tous les partenaires, de déléguer le service agricole. L'une des ambitions est d'avoir une animation par département, et une animatrice est recrutée pour l'Hérault. Il conviendrait de mettre en place une convention pluriannuelle pour la mise en place de cet accompagnement. Pour que cela fonctionne, il faut un comité de pilotage avec des élus qui connaissent les familles et l'historique, des citoyens, qui participent activement.

L'engagement se fait par étape. Il faut un diagnostic avec des hypothèses de travail, puis avancer par étape.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal prend acte des possibilités de partenariat avec Terre de Lien.

Sortie de Mme Christine RAZON à 20h25.

M. le maire précise qu'un prochain conseil avant les élections permettra d'acter de l'avancer des investissements en cours, mais que le budget sera voté par la prochaine équipe, donc après les élections.

2020_04 Patrimoine mobilier - Autorisation de cession des ordinateurs portables

Rapporteur : Mme Brigitte COULET

La collectivité a acheté voilà trois ans des ordinateurs portables.
Afin d'assurer le renouvellement de ce matériel, il est proposé de les céder aux utilisateurs lors de leur départ de la collectivité selon le coût calculé au vu de l'amortissement du matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE monsieur le maire à réaliser ces cessions.

2020_05 Intercommunalité – demande de participation financière

Rapporteur : Mme Brigitte COULET

Selon les conditions votées par la CCPL, les investissements réalisés dans les locaux mis à disposition pour le bénéfice de l'ALSH peuvent bénéficier d'aides financières de la CCPL au prorata du temps d'occupation par ses services.

L'un des climatiseurs réversibles étant en panne, il est proposé au conseil municipal de solliciter la CCPL pour participation aux travaux de remplacement, lesquels s'élèvent à 3 809,30€TTC.

Au vu de ces explications le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter cette aide,
DIT que le montant correspondant sera inscrit au BP2020.

2020_06 Intercommunalité – Convention minibus CCPL

Rapporteur : M. le Maire

La CCPL met à disposition ses minibus de 9 places pour les besoins de l'accueil de jeunes dans le cadre des loisirs éducatifs.

Afin de fixer les modalités liées à la mise à disposition et les utilisations du matériel concerné, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

2020_07 Intercommunalité – Groupement de commande copieurs

Rapporteur : M. le Maire délégué

L'article L.2113-6 du code de la commande publique permet aux acheteurs de s'associer en créant un groupement de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Dans le cadre du schéma de mutualisation, les communes membres du groupement ont défini des besoins communs concernant le renouvellement de leur parc de copieurs.

La réalisation des besoins passe par la constitution d'un groupement de commandes. De plus, il permettra de rationaliser les achats et permettre de potentielles économies d'échelles. Dans ce cadre une convention de groupement de commandes doit définir l'organisation du groupement, dont la coordination sera assurée par la communauté de communes du pays de Lunel.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CCPL.

2020_08 RH - Convention médecine préventive

Rapporteur : M. Olivier Conge

Les collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service soit en adhérant à un service commun. Les dépenses sont à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention d'adhésion au pôle de médecine préventive du Centre de Gestion 34. Les frais de cotisation s'élèvent à 0.21% de la masse salariale soumise à l'URSSAF l'année N-1. Chaque examen médical est par ailleurs facturé 55€.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le CDG34.

2020_09 Vie locale - Point Cash

Rapporteur : M. le Maire

Afin de permettre la réalisation du point Cash sur la commune, conformément à l'accord de principe voté en 2019, il est nécessaire de signer une convention nous engageant avec le prestataire Brinks.

Il a été décidé, au vu du coût de l'équipement complet (45 000€) de construire nous même le local pour diminuer le coût d'installation à 25 000€. Pour mémoire, un mazel était précédemment implanté sur la pointe Monjon, il est donc proposé de redéfinir en fond de parcelle une construction type mazel pour implanter le distributeur. La place serait aménagée pour permettre l'utilisation par les usagers de la boulangerie et de la brasserie occasionnellement.

C'est un outil pour l'attractivité de notre territoire. 120 000 personnes passent chaque année sur la commune, 3 500 personnes par jour sur la nationale.

Jusqu'à présent la commune payait 2500€ par mois pour la Bruyère, qui vont être économisés et donc permettre de payer l'implantation du distributeur. Les communes voisines ne participeront pas financièrement. Par ailleurs, c'est à Entre-Vignes qu'il y a des commerces, et non dans les autres communes, c'est donc bien le territoire qui va en profiter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre de la Brinks
- **DIT** qu'un montant de 25 000€ sera inscrit au BP 2020,
- **DIT** que le guichet de retrait sera installé sur la pointe Monjon
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation et à la gestion du

guichet.

Informations diverses

- Projet Urbain Partenarial

Le PUP n'est pas une taxe d'urbanisme, il s'agit d'une méthode de financement permettant le financement d'un équipement public par des personnes privées. Il faut sur la base des études urbaines, bien connaître les projets à venir pour pouvoir anticiper les sollicitations des PUP.

Cela va être mis en place, en cours de discussion, pour les équipements en cours d'étude incluant certains cheminements doux.

- ALSH

Sur le site de Viavino des Algecos sont en cours d'installation. Une clôture est en cours d'installation. Les enfants prendront leur repas dans le restaurant actuel, celui-ci est mis à disposition jusqu'à la fin d'année, le projet de restaurant repartira plutôt en 2021. Le restaurateur prendrait à sa charge le temps de réchauffer dans l'espace traiteur ce qui donc n'oblige pas à refaire une cuisine. Ce sont à termes des économies pour la commune et une nouvelle vie pour le bâtiment, tout en répondant à un besoin réel pour les territoires du Nord, sur la commune d'Entre-Vignes.

- Terres de France

Terre de France est une structure de commercialisation de résidences de tourisme. Ils sont intéressés par du tourisme d'affaire sur Viavino et ailleurs. Ils travaillent sur des dispositifs type écolodges, et sont en contact avec Tyroliane. Ce sont des prestations qui sont un apport pour la commune puisqu'ils consomment sur place. Il y a par ailleurs un vrai intérêt de mailler le territoire et les déplacements. Cela représente un potentiel de financement pour les années à venir.

- Les Platanes et les cheminements doux.

Un panneau est mis en place, la sécurisation va démarrer et les jeux suivront, qui sont fort attendus par les gens de la commune. Les cheminements doux seront initiés dès redoux car les revêtements pour être pérennes ne doivent pas subir de froid.

La séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance
Marie Le BONNIEC



M. le Maire
Jean-Luc BERGEON

